



Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi dix avril à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 4 avril 2025, sous la Présidence de Mme Chantal FRARIN, Vice-Président du CCAS.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL		X	Chantal FRARIN	Elisabeth GENIN	X		
Chantal FRARIN	X			Jean-François MULLER	X		
Claude BALTASSAT	X			Florence RAFFAELLI	X		
Chantal CADOUX		X		Danièle WIESE	X		
Jacques MEYLAN	X						

1) Constatation du quorum

- Nombre de membres en exercice : 9
- Quorum requis : 5 membres présents (hors pouvoirs)
- Nombre de membres présents physiquement : 7
- Nombre de membres absents ayant donné pouvoir : 1
- Nombre de membres absents sans pouvoir : 1

Le quorum étant atteint, la séance du conseil d'administration peut être ouverte.

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Florence RAFFAELLI été élue secrétaire de séance.

3) Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 – Budget CCAS en M57

Délibération :

Rapporteur : Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS

Annexe n°1 : *Compte financier unique 2024 – Budget du CCAS*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2222-3 ;

Vu le compte financier unique 2024 relatif au budget du CCAS, joint à la présente ;

Vu le rapport de présentation du CFU ;

Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que dans le cadre de la loi de finances pour 2019, l'article 242 a prévu la que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Cette nouvelle obligation doit entrer en vigueur au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU, joint à la présente délibération, met en évidence des informations essentielles sur la situation financière du CCAS, notamment les résultats de l'exercice, le bilan ainsi que le compte de résultat synthétique, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 956,18€	
Recettes	9 044,00€	
Résultat de l'exercice	1 087,82€	
Excédent antérieur reporté	213,19€	
Reste à réaliser en recettes		
Reste à réaliser en dépenses		
Résultat cumulé	1 301,01€	

Après avoir entendu l'exposé de Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, il est demandé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du budget du CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : UNANIMITE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires :

4) Affectation du résultat – Exercice budgétaire 2024 – Budget du CCAS

Délibération :

Rapporteur : Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS

Annexe n°2 : Proposition d'affectation du résultat

Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice	1 087,82€
Résultats antérieurs reportés	213,19€
Résultat à affecter	1 301,01€
Solde d'exécution d'investissement N-1	- €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- €
Besoin de financement	- €
EXCEDENT REPORTE D 002	1 301,01€

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil d'administration peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé de Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, il est demandé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2024 du budget du CCAS présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : UNANIMITE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires :

5) Approbation du budget primitif 2025 – Budget du CCAS

Délibération :

Rapporteur : Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS

Annexe n°3 : Budget primitif 2025 – Budget du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, présente à l'ensemble des membres du Conseil d'administration le projet de budget primitif 2025.

Le budget total s'équilibre en recettes et en dépenses sur les deux sections de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement équilibrée à	11 301,01€
Dont résultat de fonctionnement reporté	213,19€

Après avoir entendu l'exposé de Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, il est demandé au Conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du budget du CCAS présenté ci-dessus et annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : UNANIMITE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires :

6) Approbation de la fongibilité des crédits au titre de l'exercice 2025

Délibération :

Rapporteur : Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS

Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que la nomenclature abrégée M57 est mise en place depuis le 1er janvier 2024.

Dans le cadre de cette nouvelle nomenclature, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Pour les changements plus impactant, les décisions modificatives continueront à rythmer l'évolution budgétaire de du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de Chantal FRARIN, Vice-Présidente du CCAS, il est demandé au Conseil d'administration :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : UNANIMITE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires :

7) Informations diverses

Sortie des aînés au téléphérique du Salève

Billet : 13 euros
Transport : 295€ aller-retour en bus de 49 places
Départ : 10h devant le restaurant BAUD
Retour : 17h départ du téléphérique
Repas : à la charge des participants
Animation : visite guidée

Décès de Mme H.

Prise en charge de la sépulture et obsèques par la commune

800 ans de Haute-Bonne

Angélique SCARAMUZZINO est l'élue en charge de projet et de l'organisation de la manifestation

Repas des aînés (+70 ans)

Animation : harmonie municipale et accordéoniste
Repas : devis en cours pour 100 personnes (pot-au-feu, soupe)
Distribution des colis des aînés en décembre pour les personnes de +80 ans qui n'ont pu assister au repas
Réflexion autour de la décoration : retenir les couleurs du blason de la commune (rouge, blanc, jaune), voir pour récupérer les décorations des 800 ans.

100 ans de Mme M.

Lieu : à l'hôpital de La Tour, mercredi 16 avril 2025 à 15h
Gâteau : framboisier, jus de fruit
Cadeau : bouquet de fleurs

100 ans de Mme R.

Lieu : EHPAD Andrevatan à La Roche sur Foron, mercredi 23 avril 2025 à 15h
Cadeau : bouquet de fleurs
Gâteau : fournit par l'établissement

Séance levée à 19h15

Le Président du CCAS
Yves CHEMINAL



La secrétaire de séance
Florence RAFFAELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raffaelli', is written over a faint circular stamp.